



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpa-congo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne.

NUMERO 003 - Février - Mars 2010

Gratuit

Interview de Madame la Ministre
des Affaires sociales, de l'Action
humanitaire et de la Solidarité

**Emilienne RAOUL, exhorte
pouvoirs publics et
associations à la
concertation**



Emilienne RAOUL

(PP. 10 - 11)

WWW.PCPA-CONGO.ORG



Service Appui Projets

**Suivre plus simplement un pro-
jet du PCPA**

(P.2)

Coopération décentralisée, départe-
ments de Yvelines (France) et de la
Cuvette (Congo)

Des résultats déjà perceptibles

(PP. 3 - 4)

Assemblée générale du PCPA-Guinée

**« Les enseignements à tirer sont
multiples », Pierre BEDI, Référent inter-
PCPA du Congo**

(P.4)

Syfia international - Centre de Ressources pour
la Presse

**Des OSC plus crédibles grâce aux
journalistes**

(P.5)

COMMUNIQUER C'EST CRÉER LE DIALOGUE CHAQUE JOUR

Service Appui Projets

Suivre plus simplement un projet du PCPA

La réussite d'un projet dépend de plusieurs facteurs. Ils sont d'abord internes à l'organisation qui le porte et/ou le met en œuvre. Ces facteurs internes ont trait aux moyens techniques, financiers, matériels et humains mobilisés (si la convention est signée avec le bailleur, c'est qu'ils ont été définis au préalable et validés), aux règles et pratiques internes de gestion de projet. C'est là qu'intervient le suivi d'un

des données, il n'exige pas de mobiliser de grosses instances pour prendre des décisions, ensuite, etc. Bref, pour faire simple, le suivi d'un projet PCPA ne tient qu'à trois règles.

D'abord, planifier ses activités sur du court terme

Le tout c'est d'être capable de se lancer collectivement dans un exercice de pro-

aussi des dates plus précises dans le genre 2-5 janvier). Bref, à vous de voir !

Attention !

Dans un projet, le calendrier périodique se conçoit en équipe. Il est validé puis diffusé au sein de cette dernière puis aux instances dirigeantes de l'organisation, histoire de les impliquer dès le départ dans la réalisation des activités.

union de suivi, animée soit par le chef de projet soit de manière tournante par les membres de l'équipe (cela dépend de la démarche de management choisie par le chef de projet), celle-ci fait l'état d'avancement de son projet. Là, les questions principales qui se posent, à titre indicatif, seraient les suivantes: qu'est qui avait été prévu cette semaine et/ou ces deux dernières semaines, ce mois-ci? qu'est ce qui a été

Attention !

C'est bien que chaque membre de l'équipe projet présente les activités dont il a et/ou avait la responsabilité. Cela développe la capacité de prise de parole devant le public. Il faut aussi veiller à ce que, au préalable (comme d'habitude) : les tâches à accomplir pour faire avancer les activités ! les dé-

programme d'activités trimestriel

activités	périodes											
	janvier				février				mars			
	s1	s2	s3	s4	s5	s6	s7	s8	s9	s10	s11	s12
formation des membres du cosa												
préparation de la concertation avec la DDS												
rencontre de concertation avec la DDS												
etc....												

projet. Il y a des tas de définitions du suivi de projet. Celle du F3e (dont les références sont citées en note de bas de page et dont il ne s'agit que d'une portion de phrase) paraît le mieux adaptée aux projets du Pcpa : « *le suivi est une démarche de gestion et de connaissance approfondie, évolutive et critique de l'action en cours de réalisation* ».

On va dire que c'est du suivi simplifié. Il n'exige pas de fabriquer des indicateurs de suivi, il ne demande pas de gros moyens financiers et humains et des outils hyper sophistiqués pour collecter

grammation. Pour y arriver, il faut commencer par passer en revue le chronogramme général du projet.

À partir de ce chrono, décliner en semaines ou en mois (s'il n'y a pas beaucoup d'activités) les activités du premier trimestre ou du premier mois. Il s'agit donc de faire un planning trimestriel, bimestriel ou mensuel qui cale les activités essentielles. Vraiment aller à l'essentiel pas la peine d'aller dans des gros détails. C'est très simple ! Il faut juste faire une colonne *activités* et une autre colonne *périodes* (libellées en semaines. Ça peut être

Ensuite, faire le point des activités programmées

Là aussi, on va dire que c'est très simple !

Après avoir validé son programme d'activités, l'équipe doit définir les moments auxquels elle va se réunir, pour faire le point. L'idéal est de faire des réunions hebdomadaires. Cela permet de réagir à temps sur d'éventuels blocages.

Mais, elle peut aussi choisir une fréquence bi-hebdomadaire ou mensuelle. Tout dépend de sa capacité à anticiper.

Alors, au cours de cette réunion, qu'on va appeler ré-

fait? qu'est-ce qui n'a pas été fait? pourquoi? quels ont été les raisons fondamentales de la non réalisation de telle ou telle activité? quelles solutions seraient elles envisageables pour chaque blocage? à quelles échéances ces solutions pourraient-elles être apportées/mises en œuvre? qui pourrait les mettre en œuvre? avec quels moyens? etc....

Bref, il s'agit d'identifier ce qui gêne ou pourrait gêner la mise en œuvre des activités, les alternatives possibles à y apporter, etc. et programmer la période suivante, dans la forme proposée ci-dessus.

lais / échéances choisies pour réaliser les solutions ! les moyens (internes ou externes) mis à disposition pour les réaliser ! les personnes responsables de faire en sorte que ces solutions se réalisent ! etc.

Enfin, après ? ... on recommence !

On refait un planning !
On refait une autre réunion pour décider de nouveau ensemble. Et on rend de nouveau compte. Et voilà !

Reiye GANDZOUNOU

Coopération décentralisée, départements des Yvelines (France) et de la Cuvette (Congo)

Des résultats déjà perceptibles

Initié en 2009, l'accord de coopération, entre les départements des Yvelines et de la Cuvette (Congo), signé pour 3 ans (avec possibilité de renouvellement) donne déjà ses premiers fruits. Ce qui augure des lendemains meilleurs pour le département de la Cuvette. Le sujet a été au centre de l'entretien que nous avons eu avec Cédric LE BRIS, responsable de la coopération internationale du département des Yvelines (France). Venu au Congo, pour participer à la septième session du Comité de pilotage du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA), tenue du 23 au 25 février 2010, à Brazzaville, Cédric LE BRIS a abordé, avec nous, la coopération décentralisée, notamment les accords entre le département des Yvelines et les autres départements, en Afrique.

Votre département a-t-il des activités en Afrique ?

Le Département des Yvelines a créé sa politique de coopération décentralisée en 2006. C'était une décision unanime des 39 conseillers généraux élus au sein du Département. Depuis 2006, nous avons signé 7 accords de coopération dans 6 pays. Le premier accord que nous avons signé était avec la région de Matam au Sénégal en juillet 2007. Depuis plusieurs autres accords de coopération ont été conclus avec trois collectivités togolaises, des communes du département du Mono au Bénin, le Conseil régional de Rabat-Salé au Maroc, une intercommunalité au Liban et une autre région au Sénégal, celle de Saint-Louis. Enfin, en mai 2009, le dernier accord signé a été avec le département de la Cuvette au Congo.

Sur quel genre d'activités se focalisent ces accords ?

Les activités s'inscrivent dans le cadre de la coopération décentralisée qui est une coopération entre collectivités locales uniquement, d'égal à égal. Nous partageons un certain nombre de points communs dans les préoccupations, dans les modalités de fonctionnement, dans les attentes suscitées auprès des populations. Cette coopération décentralisée vient en complément de ce que peuvent faire les Etats en-

tre eux, les associations entre elles. Dans le cadre de la coopération décentralisée, nous avons choisi de mettre l'accent sur les compétences des collectivités



Cédric LE BRIS

locales avec lesquelles nous passons des accords de coopération sur des services dont elles sont responsables vis-à-vis de leur population. Par exemple au Congo, nous travaillons sur l'entretien des routes et sur l'amélioration des conditions d'accès aux structures de santé de base (des centres de santé intégrés). A chaque fois que nous sommes sur ces coopérations techniques, nous essayons, autant que possible, de renforcer les compétences de l'administration locale décentralisée. Au Congo, c'est une coopération qui a été initiée en 2009. Depuis le début de cette année 2010, nous

avons mis en place un jeune représentant du Département à Owando. Ce jeune représentant qu'on appelle « volontaire du progrès », vient de France, est

wando. Dans le cadre du Programme de municipalisation accélérée, les routes d'Owando ont été refaites : ce qui compte maintenant c'est de les maintenir en bon état, qu'elles durent et rendent service pendant longtemps à la population, et que dans 10 ans on ne soit pas obligé de venir pour les reconstruire parce qu'elles se sont complètement dégradées par faute d'entretien.

Où en êtes-vous sur le volet santé ?

Sur la santé, nous sommes déjà intervenus sur 8 centres de santé intégrés pour des petits travaux d'urgence. Il s'agissait de construire des citernes à eau, des incinérateurs pour des déchets médicaux, colmater certaines fuites. Ces premières choses que nous avons faites nous ont permis de connaître le terrain. Aujourd'hui, ce programme santé va être concentré sur 3 objectifs, d'abord la mise à niveau de deux CSI (Ndlr : Centre de santé intégré) qui ont été retenus suite à un dialogue avec le département de la Cuvette et la direction départementale de la santé pour être améliorés d'une manière approfondie.

Ce sont les CSI de Tongo et d'Angana.

La deuxième chose, c'est qu'on va travailler sur la propreté à l'intérieur de ces CSI. On a pu constater au cours des missions de diagnostic que certains CSI

pouvaient être équipés mais les conditions d'hygiène à l'intérieur des CSI n'étaient pas toujours très satisfaisantes.

Il faut mettre l'accent sur l'hygiène dans les CSI pour que les populations viennent se faire soigner et non pour attraper des maladies !

Enfin on va essayer comme pour les routes de mettre en place un système de maintenance de ces CSI. Le constat est toujours identique que pour les routes : on construit et on arrive à mobiliser des fonds pour construire des nouvelles infrastructures, mais on prévoit peu la maintenance. Les nouvelles infrastructures construites n'auront très rapidement plus la possibilité de rendre le service attendu par la population.

Il faut maintenir le plus longtemps possible ces infrastructures en état de fonctionner. Cela suppose de revenir régulièrement sur chacune des infrastructures pour faire des petites réparations.

Une excellente initiative que de mettre en place ces structures d'entretien et de maintenance. Mais combien de temps resteront-elles ?

Notre coopération avec le département de la Cuvette est signée pour une durée de 3 ans au minimum.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

C'est la durée d'un premier accord. On pourra ensuite travailler pour un nouvel accord. Sur cette période de 3 ans l'idée c'est que le Département de Yvelines puisse apporter des budgets d'investissements essentiellement, et que d'un autre côté le Département de la Cuvette puisse prendre progressivement en charge toutes les charges récurrentes liées à ces projets, c'est-à-dire pour l'entretien des routes prendre en charge les salaires des ouvriers cantonniers, du contremaître qui sera chargé de faire fonctionner l'équipe, du carburant nécessaire pour les camions. A la fin de ces 3 ans, le Département de la Cuvette supportera entièrement ces charges de fonctionnement. Bien sûr, nous accompagnons aussi le Département de la Cuvette pour que cette prise en charge se fasse en complé-

ment d'une maîtrise progressive de la gestion de ces services.

Cela suppose d'intégrer ces charges dans le budget départemental de la Cuvette.

C'était le cas l'année dernière, on a commencé à faire certaines actions où le Département de la Cuvette a apporté une part de 15% sur le budget de fonctionnement des actions mises en œuvre. Cette année, ils vont apporter 50% du budget de fonctionnement. La proposition a été inscrite au budget départemental de la Cuvette. L'année prochaine, ils passeront à 75% de budget de participation aux charges de fonctionnement. Puis ils participeront à 100%. Il faut s'assurer à chaque fois que les projets qui sont mis en place ne périront pas une fois que notre accompagnement s'arrête. Mais comme il n'existe aucune règle concernant le cofinance-

ment par le partenaire des actions de coopération décentralisée, le fait que le Département de la Cuvette s'investisse autant démontre sa volonté d'assurer la pérennité de ces projets.

Le département de la Cuvette peut-être considéré comme un département pilote pour ce genre de coopération, de sorte qu'au bout de 3 ans, votre département pourrait signer avec d'autres départements ?

Si la coopération donne des résultats qui sont ceux attendus par les deux partenaires, il n'y a pas de raison de remettre en cause notre relation privilégiée avec le Département de la Cuvette, la confiance est le ciment de liens solides et durables dans le temps. Il y a d'autres départements au Congo mais il y a aussi d'autres départements en France. On peut évoquer dans ce contexte le rôle à la fois de l'Assemblée des

départements du Congo et de l'Assemblée des départements de France qui ont signé, en juin 2009, un accord de partenariat pour promouvoir auprès des départements du Congo et des départements de France les possibilités de partenariat et de coopération décentralisée.

Y aurait-il des points de convergence entre l'action menée au Congo et celle menée en Afrique de l'Ouest ?

La décentralisation en Afrique de l'ouest et au Congo est récente, donc on est encore en phase d'ajustement, il faut améliorer pas à pas les textes et les pratiques. Les besoins des pouvoirs publics locaux qu'on peut rencontrer sont globalement et relativement proches. Les services de base dans les pays d'Afrique de l'ouest ou au Congo, qui sont plus ou moins clairement du ressort des collectivités locales, ont besoin

d'investissement et de meilleures gestions, sans attendre que les textes ou les pratiques soient parfaits. On travaille sur le thème de la santé au Congo mais aussi au Sénégal, au Togo. Un troisième point commun c'est que dans les administrations décentralisées les fonctionnaires sont peu nombreux. Il y a des difficultés à attirer suffisamment des personnes et du personnel qualifié. Elles ont besoin de renforcer les politiques d'accompagnement pour donner une bonne formation initiale, continuer leur formation tout au long de leur vie et devenir des gestionnaires qualifiés des territoires locaux. Ce sont des besoins qu'on peut retrouver avec des écarts plus ou moins importants mais c'est des besoins qu'on retrouve à peu près dans chacun de ces pays.

*Propos recueillis par:
Justin Ducker MAMBIKI.*

Assemblée générale du PCPA-Guinée

Les enseignements à tirer sont multiples

Pierre BEDI, Référent inter-PCPA du Congo a pris part, du 18 au 19 avril 2010, à l'assemblée générale du PCPA Guinée appelé PROJEG. Il nous tire, ici, les enseignements de ce grand moment du Programme concerté pluri-acteurs en Guinée Conakry.

Le niveau des débats a été élevé. C'était des débats très intéressants. J'ai participé à une assemblée générale où les membres veulent réellement se faire entendre au niveau des pouvoirs publics.

Il y a, à reconnaître les avancées significatives en matière de démocratie au sein de l'assemblée générale du PCPA Guinée. Cela, s'est fait remarquer lors du renouvellement du comité de pilotage. Ils ont procédé par tirage au sort, en plaçant 6 enveloppes, pour les 6 membres du comité de pilotage. Chacun d'eux devrait choisir une enveloppe, fermée, contenant un bulletin sur lequel il était marqué soit « Retenu »

c'est-à-dire le candidat est reconduit au comité de pilotage soit « Sorti » c'est-à-dire le candidat n'est pas reconduit au comité de pilotage. Il y a eu donc 3 enveloppes avec bulletin « Retenu » et 3 autres avec bulletin « Sorti ». Les 6 membres du comité de pilotage sortant ont tiré au sort, chacun, un bulletin qui a déterminé son sort. Ainsi l'assemblée générale devrait se retrouver avec 3 nouveaux membres non reconduits et 3 anciens. Mais, une erreur s'était glissée dans l'établissement des bulletins, on s'est retrouvé avec 4 bulletins reconduits au lieu de 3. Il a donc fallu remettre les 4 candidats reconduits au tirage au

sort pour éliminer un. C'est à ce moment que nous avons eu 3 bulletins « reconduits » contre un « non reconduit ». Les quatre membres ont tiré, au sort, à tour de rôle, et un a eu le bulletin « non reconduit ». Les trois postes à pourvoir ont connu le même mode d'élection qu'au PCPA-Congo. L'attitude affichée par les membres non reconduits m'a beaucoup touché. La manière dont ils ont accepté le résultat du tirage au sort, sans la moindre revendication. Ils ont assisté aux travaux, jusqu'à la fin, et ont pris part au diner de fin des travaux. Pour les travaux, il faut retenir que ce COPIL a abattu un grand travail, au regard des

résultats auxquels il est parvenu.

Dans les ateliers, j'ai noté les thèmes : la construction d'un cadre de partenariat entre la société civile et les pouvoirs publics ; la mobilisation des fonds privés ; la mise en place des conseils locaux et jurys citoyens ; la construction d'un partenariat entre Organisations de la société civile française et guinéenne ; la corruption. Les pouvoirs publics et la société civile entretiennent de bons rapports. La cérémonie de clôture a été présidée par le directeur de cabinet du gouverneur de la ville de Mamou qui a abrité l'assemblée générale. « Le PROJEG fait partie des forces vives de la Guinée qui vont contribuer à la réussite de

l'élection présidentielle du 27 juin 2010 », a déclaré le directeur de cabinet du gouverneur de Mamou.

Une autre chose qui m'a intéressée, c'est le fait que le Conseiller à l'Ambassade de



Aziz TADJEDDINE (PCPA-Algérie) et Pierre BEDI

France, en Guinée Conakry, a pris part à la cérémonie de clôture, et à une bonne partie des travaux. Les propos du Conseiller à l'Ambassade de France, ont prouvé, qu'effectivement, qu'il y a une très bonne collaboration entre les OSC françaises et guinéennes, entre les pouvoirs publics de Guinée et l'Ambassade de France.

Pierre BEDI.

Ardents défenseurs de la veuve et de l'orphelin

(Syfia/CRP) Les veuves, les orphelins et les filles mères vivent dans une grande précarité au Congo. Plusieurs associations les soutiennent à travers des aides matérielles, des micro crédits, des formations à des activités génératrices de revenus.

"À chaque rentrée des classes, je reçois maintenant des fournitures scolaires", se réjouit Chimène, orpheline, dont les parents sont morts pendant la guerre du Pool. "Nous sommes affaiblies par le poids de l'âge, mais grâce aux Femmes vertueuses pour la paix, vêtues de blanc, nous oublions que nous sommes abandonnées à nous-mêmes", se félicite Antoinette Nzeké, une veuve qui vient de souffler ses 67 bougies.

Depuis les guerres qui ont ensanglanté le Congo Brazzaville, les orphelins et les veuves sont dans une situation très précaire. Certains d'entre eux bénéficient heureusement de soutiens, notamment celui des Femmes vertueuses pour la paix. Cette association congolaise, créée en 2008, est un "outil indispensable d'intégration et de prise en charge globale" selon Pélagie Mayala, sa présidente départementale ; elle aide quelque 850 démunis. Plusieurs associations mènent des actions similaires. François Mifoundou, président de l'Association de prise en charge des veuves, orphelins et des cas sociaux précise : "Nous allons notamment vers les veuves abandonnées dans des maisons. Nous leur apportons de temps en temps de quoi vivre, s'habiller et se soigner."

"Les rendre autonomes financièrement"

Jeanne Ngouma, membre de l'Association femmes évangile et développement, explique que les veuves sont généralement des personnes "marginalisées". Elle insiste sur le travail psychologique que les OSC doivent mener auprès d'elles pour leur redonner espoir et envie de se battre : "Nous aidons celles qui ne savent rien faire à identifier une activité génératrice de revenus qui leur permette de se prendre en charge." Lovline Obamba, responsable de projets au Bureau de recherches, d'études et d'appui au développement, une ONG congolaise, abonde dans le même sens : "Le plus important est que cette formation les rende autonomes financièrement."

De nombreuses associations forment dans ce but des veuves et/ou des filles mères. Les plus entreprenantes recourent au micro crédit. À l'image d'Aimée Zoba à Brazzaville : "Un financement de 150 000 Fcfa (230 €) m'a permis de me lancer dans le commerce de friperie il y a deux ans. Aujourd'hui, je prends soin de mes enfants sans l'aide de qui que ce soit." Jacqueline a elle été formée à l'agriculture puis a bénéficié d'une aide de 100 000 Fcfa (150 €). Avec cet argent, elle cultive au village deux champs de manioc de 2 hectares. Aujourd'hui, elle en a un troisième et, par ses revenus, elle n'a rien à envier à un fonctionnaire... Jeanne Ngouma confie : "Nous avons formé plus de 450 veuves dans différents domaines d'activités. Un tiers d'entre elles est actuellement sur le terrain." Honorine Massamba, directrice de la famille au ministère des Affaires sociales, apprécie "ces bonnes initiatives. Les ONG apportent un appui à l'État à travers leurs multiples actions. Nous réglons les problèmes ensemble, se félicite-t-elle avant de conclure: J'ai beaucoup d'admiration pour les associations qui œuvrent pour les démunis. Ce que l'État ne peut pas faire, peut être fait par ces dernières."

Jean Thibaut Ngoyi

Syfia international - Centre de Ressources pour la Presse

Des OSC plus crédibles grâce aux journalistes

A chacun son rôle : les journalistes sont là pour informer utilement leurs concitoyens, les OSC pour agir sur le terrain. C'est simple, mais difficile à faire comprendre et à mettre en pratique. Depuis un an, Syfia international et son partenaire local le Centre de Ressources pour la Presse (CRP) s'y efforcent dans le programme Renforcer la société civile congolaise en améliorant sa visibilité dans les médias et sa crédibilité qui porte ses premiers fruits.

Deux mondes bien séparés. D'un côté, des organisations de la société civile (OSC) qui convoquent et payent les journalistes pour qu'ils assistent à leurs séminaires et leur dictent en échange au mot près ce qu'ils doivent dire ou écrire. De l'autre, des journalistes aux ordres, qui assistent au discours de clôture et produisent invariablement les mêmes articles et émissions soporifiques pour leurs lecteurs et auditeurs : "Monsieur le ministre X. était présent à l'ouverture de...".

Telle est habituellement la situation que s'efforcent de changer, depuis un an, Syfia international, réseau d'agences de presse et de correspondants spécialisés sur l'Afrique (<http://www.syfia.com/>) et son partenaire local; le Centre de Ressources pour la Presse (CRP, g.elbienkari@gmail.com); qui mènent le programme **Renforcer la société civile congolaise en améliorant sa visibilité dans les médias et sa crédibilité.** Un projet soutenu par la Commission européenne et, entre avril et décembre 2009, par le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI).

Un accent particulier est mis sur la formation de la vingtaine de journalistes de l'équipe pour qu'ils assurent un suivi indépendant des actions concrètes et concluantes des OSC, en particulier celles qui œuvrent pour les femmes et les enfants. Pour y parvenir, le projet allie formation sur

place et par internet et production de reportages. Les journalistes abandonnent les séminaires au profit du terrain, valorisant le travail et donnant une image plus crédible des ONG les plus sérieuses et les plus efficaces.

Par ailleurs, une vingtaine de membres des trois OSC associées au projet (Réseau des intervenants sur le phénomène de l'enfance en rupture (REIPER); Comptoir juridique junior (CJJ); Association nationale pour l'éducation prénatale (ANEP)), ont participé aux formations des chargés de communication. Certains d'entre eux bénéficient d'un suivi personnalisé grâce à un formateur local spécialisé.

Premiers échos encourageants

En un an, une soixantaine d'articles et une vingtaine d'émissions ont été réalisées qui ont été diffusés dans une soixantaine de médias (radios et journaux), au Congo et à l'étranger. Ces reportages ont suscité des réactions positives des OSC associées et au-delà, au niveau d'autres associations, de médias, d'autorités, de bailleurs de fonds et du grand public.

Morceaux choisis : Grevy Mayiza-Miyamona (CJJ) : "Grâce à l'article Légaux et illégaux, les taxes pèsent lourd dans les marchés, où nous avons été cités et qui a été relayé dans plusieurs journaux, notamment celui du PCPA Congo, nos locaux sont très visités par des gens sollicitant nos services." Joseph Wader (lecteur, sur un blog tenu en France par

un Congolais) : "Serait-il possible d'avoir les coordonnées d'ENCREDE (Enfance créatrice de développement, OSC de la jeunesse membre de l'Assemblée plénière du PCPA, NdIr) pour mettre cette OSC en lien avec une autre association ?"

Ces premiers échos et de nombreux autres sont encourageants. OSC et journalistes comprennent et respectent mieux les rôles, les besoins de chacun et surtout l'intérêt des lecteurs amenés ainsi à s'engager plus activement auprès des associations. Cependant, ces deux mondes peinent encore à communiquer de façon régulière et efficace. Les OSC mènent dans leur coin leurs activités. Et les journalistes ne se donnent pas toujours la peine de chercher sur le terrain des sujets en lien avec la société civile.

Associations, n'hésitez donc pas à nous parler de vos actions et à réagir sur notre blog <http://syfia.over-blog.com/> aux émissions et articles déjà publiés.

Pour la suite du projet, Syfia international et les OSC associées, tous membres du PCPA, entendent en effet développer des synergies pour être plus forts et plus crédibles, mieux respectés aussi par les autorités.

Emmanuel de Solère Stintzy
Syfia international /
IciLaBas média
Coordinateur en France du
projet OSC-Médias
Congo Brazzaville
desolere@syfia.info

Le Club de Paris annule la dette du Congo

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et le Brésil ont rencontré la République du Congo, le 18 mars 2010, et ont convenu d'une annulation de dette, à la suite de l'atteinte, par ce pays, du Point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée), le 27 janvier 2010.

Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de la République du Congo, cet accord prévoit une annulation d'un montant de 981 millions de dollars, qui représente l'effort incombant au Club de Paris et au Brésil, dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée. Le cas de la République du Congo a soulevé la question du comportement non coopératif de certains créanciers procéduriers. Les créanciers du Club de Paris et le Brésil ont exprimé leur inquiétude concernant l'accord conclu entre la République du Congo et certains créanciers procéduriers et ont insisté auprès d'elle pour qu'elle recherche, de la part de ses créanciers extérieurs restants, un traitement comparable à ce que prescrit l'initiative PPTTE renforcée. Les créanciers du Club de Paris ont également exprimé leur intention d'accorder un allègement de dette additionnel de 100% sur une base bilatérale, pour un montant de 1,4 milliard de dollars. En conséquence, le montant total d'allègement de la dette s'élèvera à 2,4 milliards de dollars. Les créanciers du Club de Paris et le Brésil ont salué la détermination de la République du Congo à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable. La République du Congo s'est engagée à affecter, sur un compte spécial, les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette, pour financer les objectifs prioritaires (santé, éducation et infrastructures de base) identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

www.clubdeparis.org

1,32 million de dollars US pour améliorer la santé, dans le département des Plateaux

Le délabrement de la plupart des infrastructures de base, notamment dans le secteur de la santé, au Congo, nécessite un secours vigoureux et dynamique. Cela ne peut laisser les partenaires au développement indifférents. L'UNICEF, l'OMS Congo et le FNUAP vont financer, à hauteur de 1,32 million de dollars US, le "Programme conjoint des Nations unies d'appui à l'amélioration de la santé des populations", dans la circonscription socio-sanitaire de Gamboma (département des Plateaux).

Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement 2009-2013, contribue à l'amélioration de l'état de santé des populations, par la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, ainsi que de la morbidité due aux maladies transmissibles, non transmissibles et parasitaires. Ce programme vise aussi à lutter contre le VIH/Sida. Il a été élaboré en étroite collaboration avec le Congo et paraphé, en août 2009, par le gouvernement congolais et ces agences du système des Nations unies. Ce programme, qui entre dans l'amélioration de l'appui du système des Nations unies au Congo, intègre les priorités définies par le Document de stratégie de réduction de pauvreté (DSRP) du pays. La perspective est aussi d'étendre ce programme conjoint, Congo-Nations unies, sur l'ensemble du territoire national. « Ce programme conjoint sera exécuté dans la perspective d'une vision globale, celle d'apporter un appui concerté pour la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire, en vue d'une

meilleure organisation du système de santé et ce, dans la perspective de l'atteinte des OMD », a indiqué le représentant de l'OMS au Congo, Mamadou Ball. Le lancement de ce programme a eu lieu le 22 mars 2010, à Gamboma, et a été présidé par le ministre de la Santé et de la population, George Moyen, en présence du coordonnateur résident du système des Nations unies, du représentant de l'OMS au Congo, et des représentants de l'UNICEF et du FNUAP.

Bazin MBOUNGOU

Congo - Banque mondiale

25,5 millions de dollars : Projet Eau, Electricité et Développement Urbain

Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé, le 25 mars 2010, un don de l'Association internationale de développement (IDA) de 25,5 millions de dollars américains, au titre du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU). Ce financement de l'IDA sera complété par une contrepartie du gouvernement congolais pour un montant de 100 millions de dollars. Le PEEDU est un exemple du nouveau programme de partenariat de la Banque avec la République du Congo. Dans ce cadre, les fonds de la Banque vont de plus en plus servir de fonds catalytiques pour mobiliser les ressources internes du Congo issues du pétrole, pour aider le pays à améliorer la sélectivité et l'efficacité de ses propres programmes.



Echange de parapheurs, lors de la signature des négociations.

Le projet a pour objectif d'accroître l'accès durable des habitants des zones ciblées des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire aux infrastructures de base, aux services et à l'eau potable.

Il comprend trois composantes :

Composante 1 : Infrastructures Urbaines et Services.

Cette composante vise à accroître l'accès aux services sociaux de base, dans les zones ciblées du projet. Elle comprend deux sous-composantes : infrastructure urbaine et services et appui aux institutions.

Composante 2 : Fourniture d'Eau.

L'objectif de cette composante est d'accroître l'accès durable à l'eau potable pour les habitants de Brazzaville et Pointe-Noire et améliorer la gestion du sous-secteur de l'eau en milieu urbain. Elle comprend deux sous-composantes : amélioration et extension des services de fournitures d'eau à Brazzaville et Pointe-Noire ; et appui à la réforme du secteur de l'eau.

Composante 3 : Réforme du Secteur de l'Electricité.

L'objectif est de développer une stratégie pour la réforme du secteur de l'électricité et améliorer la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre la réforme. Elle comprend les deux sous-composantes suivantes : Appui au Ministère de l'Energie et Hydraulique pour la réforme du secteur de l'électricité et à la SNE ; Appui au Ministère de l'Energie et de l'hydraulique dans la mise en œuvre de la réforme.

Ce projet va s'exécuter sur une période de cinq (5) ans.

La réalisation des activités éligibles du PEEDU touchera près de 1.200.000 habitants dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire.

Clémentine MAOUNGOU

Du poisson frais pour sortir la tête de l'eau

(Syfia/CRP) Depuis deux ans, une dizaine de jeunes diplômés, hier encore sans emploi exploitent des étangs et fournissent 12 tonnes de poissons frais par an aux Ponténégrins. Réunis en association, ils se prennent en charge et luttent en même temps, à leur niveau, contre la vie chère.

Bottes aux pieds, pelle, machette et filet à la main, des jeunes diplômés, il n'y a pas si longtemps encore sans emploi, s'activent. Certains pêchent. D'autres aménagent des étangs. Nous sommes à Hinda, un district du département du Kouilou, situé à une quarantaine de kilomètres de Pointe-Noire, sur la nationale n°1.

Euloge Pangou, agronome, président de la Copragel (Coopérative pour la promotion et la relance de l'agriculture et l'élevage), une OSC congolaise, se souvient des débuts de cette aventure : "Les gens avaient besoin de poisson frais. Nous nous sommes donc lancés, en 2008, dans la pisciculture. Le plus difficile a été d'acquiescer un site et du matériel". Depuis, cette activité fait vivre les dix membres de la coopérative âgés de 18 à 40 ans. Parmi eux, des bacheliers et des licenciés, agronomes, architectes, pêcheurs, au chômage. "Au début du projet, nous gagnions 50 000 Fcfa (75 €) le mois, aujourd'hui autour de 75 000 Fcfa (115 €)", se réjouit Euloge Pangou. Au Congo, le Smig est à 50 000 Fcfa (75 €). Avec une production annuelle estimée par la Copragel à 12 tonnes en 2009, la coopérative a des points de vente dans certains marchés des environs de Pointe-Noire. Elle ravitaille par ailleurs les grands restaurants de la ville. "Nous luttons contre la vie chère en vendant aux restaurateurs le kilo de poisson à 2 000 Fcfa (3 €). Ces derniers vendent ensuite aux consommateurs des plats allant de 2 500 à 5 000 Fcfa (de 4 à 7,5 €)", se félicite Joachim Moussounda, pêcheur, membre de la Copragel, chargé de la gestion des étangs et du suivi des ventes.

Des poissons plus sains

Au-delà du prix, les clients apprécient aussi la qualité des produits. Gaspard, un des grands restaurateurs de Pointe-Noire, explique : "Avant, des commerçants nous fournissaient des poissons congelés en provenance d'Europe. Il y avait aussi ceux pêchés par les Chinois, mais depuis qu'ils ont provoqué vomissements et diarrhées chez certains consommateurs, nous nous tournons vers les poissons frais qui sortent des étangs de Hinda et d'autres sites pour protéger la santé de nos clients."

Les consommateurs semblent effectivement en être plus friands. "La pêche en mer à la dynamite des Chinois au large de Pointe-Noire nous fait peur et nous pousse vers les produits de l'aquaculture", résume Kevin Massala, surpris en train de savourer son maboké de carpe (poissons frits à l'étouffé), dans un autre site piscicole de Pointe-Noire où le poisson est consommé sur place.

La Copragel a pu réaliser son projet grâce à l'appui financier d'International Partnership for Human Development (IPHD), une ONG américaine basée au Congo (1,5 million de Fcfa, près de 2 300 €) et de fonds publics de soutien à l'agriculture (5 millions de Fcfa, environ 7 600 €). Selon Jean Macaire Bantou, directeur de l'aquaculture continentale au ministère chargé de la Pêche "les activités menées par ces jeunes sont à encourager, mais ils devraient prendre avant de se lancer des conseils auprès de professionnels pour maximiser leur production et travailler selon les normes (respect de la profondeur et du périmètre des étangs, de la taille des poissons à capturer, etc., Ndlr)".

Le ministère prévoit ainsi de lancer en 2010 un programme au cours duquel seront remis des kits aratoires et de pêche à certaines associations. Des techniciens encadreront les différents bénéficiaires. Et le ministère devrait installer, dans certains départements où est développée la pisciculture, des radios pour vulgariser cette activité.

Marien Nzikou-Massala

Echanges féministes sur la technologie : Lutte contre les violences faites aux femmes

Les violences sexuelles, verbales et conjugales à l'égard des femmes et jeunes filles sont entre autres, les problèmes auxquels sont confrontées les femmes Congolaises. C'est dans cette optique Azur DEVELOPPEMENT, ONG de développement, de connivence avec Feminist practices politics of technology (FTX Echanges) avait organisé du 31 mars au 4 avril dernier une rencontre de renforcement des capacités en faveur des défenseurs des droits des femmes, et journalistes dans l'usage des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux jeunes filles, de discuter des situations où les TIC sont utilisées comme outil pour perpétrer la violence.

Une vingtaine de femmes ont bénéficié de cette formation qui a duré quatre jours. Au cours de la rencontre, trois modules de formation à savoir : les techniques de réseautage social pour le militantisme, la radio et mobile pour l'action et la vidéo pour la justice sociale pour permettre à la femme de comprendre et

Du côté du groupe radio et mobile pour l'action et du module vidéo, des sessions théoriques sur la connaissance de la caméra et du montage a été suivi d'une descente sur le terrain pour interviewer les femmes en vue de produire des documents audiovisuels. Victimes de toutes sortes d'actes discriminatoires,

lence comme cette coiffeuse rencontrée dans un marché de la place : «Je pense qu'il ne faut pas aller loin, le jour où je rencontre un homme entrain de violer un enfant, je vous assure que celui là, sortira de son forfait bien incisé. De cette manière il ne recommencera plus. La loi, je ne sais pas si cela existe dans notre pays et même si c'était le cas on puni qui ici si ce n'est que le plus faible. Je ne vois pas pourquoi vous me parlez des procédures judiciaires il faut nous sensibiliser correctement». Cependant les plus faibles préfèrent se cacher, ne sachant à quel saint se vouer.



Une femme victime de violences

de cerner les contours des violences qu'elles subissent tout le temps. Parlant des modules, les femmes sélectionnées pour les techniques de réseautage ont préparé des photos qu'elles ont scannées de préférence et mises sur clé USB ou CD en rédigeant des articles sur les violences. Ce travail a donné aux femmes la possibilité d'utiliser l'internet, les téléphones portables pour promouvoir leur cause en mettant en place un répertoire des blogs dans lequel se trouvent publiés des articles sur la violence faite aux femmes.

dans leurs foyers, à l'école, au travail même à l'église..., les femmes rencontrées sur le terrain s'insurgent contre la violence : « Je suis étudiante à l'université et je n'ignore pas ces actes de violences que les filles subissent ici mais il est difficile pour nous de savoir à quelle porte frapper pour résoudre ce problème» nous a confié une étudiante qui a requis l'anonymat.

Au regard de cette étudiante, beaucoup d'autres femmes ignorent les procédures judiciaires et optent pour le règlement à l'amiable. D'autres par contre choisissent la vio-

De tous ces commentaires, la formation et la sensibilisation des femmes et les jeunes filles les mécanismes des procédures judiciaires sont primordiales en vue de les doter d'outils indispensables pour faire valoir leurs droits. Au sortir de cette formation, 25 femmes enrichies sur les connaissances de base de la défense des droits des femmes à travers les TIC ont pris l'engagement poignant de se munir d'outils nécessaires pour bien mener ce combat.

Esther PABOU-M'BAKI

Département du Pool

De nombreux défis à relever !

Le Conseil départemental du Pool a été mis en place, il y a, bientôt, deux ans, soit dix ans après l'installation des autres Conseils départementaux du Congo, à cause des conflits armés qui ont eu lieu dans ce département.

Ce Conseil, composé de 61 membres, élus dans les 13 districts que compte ce département, veut vite aller en besogne et devenir une véritable institution de développement. Le président du bureau exécutif du Conseil, Fidèle Kanza, ne cesse de rappeler, les nombreux défis à relever au cours de ce mandat. La détermination des Conseillers, la position géographique du département et les atouts naturels et humains dont regorge le Pool poussent, effectivement, à croire, d'avance, aux succès que peut remporter cette institution.

Et, pour atteindre les objectifs qu'elle s'est assignés, l'assemblée locale du Pool s'est dotée de quelques outils de travail, à savoir : l'Agence de Développement du Pool (Adp) et le Fonds d'Aide Départemental (Fad). Pour être effective dans son action, elle a divisé le département en quatre bassins de production.

L'Agence de Développement du Pool (Adp)

Composée de quelques conseillers départementaux, des partenai-

res (syndicats, chambres de commerce, organismes économiques, scientifiques et techniques, et des banques, petites et moyennes entreprises) l'Agence de Développement du Pool a pour mission fondamentale de favoriser l'implantation des sociétés dans le département du Pool... Mais, d'aucuns suggèrent que l'Adp serve aussi de laboratoire pour la création des entreprises, en leur donnant une forme juridique, en évaluant leurs coûts de faisabilité et leurs impacts socio-économiques et environnementaux. Son thème de prédilection, à court terme, devrait être la réinsertion des ex-combattants qui pourrait attirer les investisseurs tant nationaux et qu'internationaux, à cause de son urgence et de son impact sur la paix et la sécurité dans ce département.

Le Fonds d'Aide Départemental (Fad)

Créé à partir des collectes, dons et legs, pour soutenir certains projets de développement, le Fonds d'Aide Départemental est, à notre avis, cette institution à travers laquelle se gère la solidarité entre tous les fils et filles du Pool. Mais, elle doit aussi créer un fonds de garantie ou de soutien à la création des entreprises, et un compte d'épargne pouvant permettre de faire face aux catastrophes naturelles et humaines pouvant se

produire dans le département du Pool.

Les bassins de production

Bassin1 : il regroupe les districts de Mindouli, Kindamba, Vindza et Kimba. Ses principales activités sont : l'agriculture : culture vivrière (manioc, arachide, haricot, maïs, banane plantain et douce), culture maraichère ; élevages bovin, ovin, caprin, porc et volaille (très développés avant la guerre) ; chasse et cueillette ; pêche et pisciculture ; culture fruitière.

Ressources humaines : population totale : 81.312 habitants. Mindouli : 53.587 ; Kindamba : 17.297 ; Vindza : 5.912 ; Kimba : 4.516. Tissu associatif moyennement développé. Etat d'enclavement très avancé.

Bassin2 : il regroupe les districts de Boko, Louingui et Loumo. Ses principales activités sont : agriculture : culture vivrière : manioc, maïs, soja ; culture maraichère : oignon, pomme de terre ; culture fruitière, élevage porc, ovin, caprin, pêche et pisciculture.

Ressources humaines : 28.912 habitants. Boko : 13.644 ; Louingui : 10.553 ; Loumo : 4.715. Présence de plusieurs ong. Etat avancé de dégradation des pistes agricoles.

Bassin 3 : il regroupe les districts d'Inié, Mayama et Ngabé. Les principales ac-

tivités sont : agriculture : culture vivrière : manioc, maïs, igname, pomme de terre ; culture maraichère : légume, oignon ; élevages bovin, caprin, volaille ; pêche et pisciculture sur l'île Mbamou et le long du fleuve Congo ; chasse dans la réserve de La Léfini au Nord.

Bassin 4 : Il est composé des districts de Kinkala, Mbanza-Ndounga et Goma Tsé-Tsé. Ses principales activités sont : exploitation du bois et cueillette, agriculture : culture vivrière : manioc ; culture maraichère et fruitière : légume, manioc, safoutier, litchi, avocatier, agrumes ; élevages porc (très répandu), ovin, caprin ; chasse et cueillette ; pêche importante le long du fleuve Congo.

Le Conseil départemental du Pool dispose, cette année, d'un budget en recettes et en dépenses de 3.423.631.929FCfa, contre 2.786.580.664FCfa en 2009, soit une augmentation de 637.051.265FCfa. Cette hausse remarquable de 22,86% des prévisions budgétaires s'explique par l'accroissement des recettes d'investissements, à hauteur de 677.021.699 Francs Cfa, soit 40,50% contre une diminution des recettes de fonctionnement de 39.970.434 Francs Cfa, soit 3,58%. La balance des variations entre le fonctionnement et l'investissement justifie bien cet écart de la

hausse, conforme aux orientations définies par le Bureau exécutif du Conseil, dans son cadrage budgétaire qui souligne que les recettes et les dépenses soient évaluées, de façon sincère, sans prévisions fictives, en accordant une place importante aux investissements dans l'optique de la mise en application des orientations du plan de développement 2009 – 2014 du Conseil départemental. Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1.074.979.061 Francs Cfa, et celles de l'investissement à 2.348.652.868 Francs Cfa.

Cependant, à côté des fonds venus de ses propres recettes, obtenues à partir de la production, vente de biens et services, des produits fiscaux et financiers, des transferts et autres produits et profits divers, et de la subvention de l'Etat destinée à financer le contrat de plan Etat-Département, le Conseil départemental du Pool compte aussi sur la coopération décentralisée qu'il entend développer avec d'autres conseils départementaux nationaux et étrangers. Et, c'est à la diaspora des fils du Pool parsemés à travers le monde que le président Fidèle Kanza veut confier la mission de rechercher des partenaires.

*Serge Armand Zanzala,
(Conseiller départemental du
Pool)*

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Moungali III Brazzaville
République du Congo
Email: pcpacongo@yahoo.fr / www.pcpa-congo.org
Tél: + 242 538 34 24 / 645 35 57

Journal édité le par le Programme concerté pluri-acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Jean-Louis VIELAJUS, Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Anne COLLEHT TAFARO, Bernard PIROT, Jean Christophe AYA YOMBO, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul **Tirage**: 2000 exemplaires **Montage** : Service de communication du PCPA-Congo

Partenariat Consortium des Cliniques Juridiques – Barreaux de Brazzaville et Pointe-Noire

Des personnes démunies et vulnérables ont dorénavant accès à la justice

A travers le 8ème Fonds européen de développement, et plus particulièrement, le Fonds d'appui aux initiatives de la société civile, mis en œuvre par le Projet d'appui à l'Etat de droit (PAED), le Consortium des Cliniques Juridiques (l'Association des femmes juristes du Congo, les Humanitaires-Congo, l'Association panafricaine Thomas Sankara, l'Association Mibeko et le Comptoir juridique junior), en partenariat avec les Barreaux de Brazzaville et Pointe-Noire, ont bénéficié du financement d'un projet intitulé : « prise en charge juridique et judiciaire aux personnes démunies et vulnérables » à hauteur de 81.379.214 francs CFA. Ce projet a pour objectif de contribuer à améliorer l'accès à la justice des personnes démunies et vulnérables et à la connaissance de droit. Et pour contribuer à réduire l'impunité, en désengorgeant les établissements pénitentiaires tout en offrant des services juridiques aux personnes démunies et vulnérables. Il s'est exécuté dans quatre (04) localités : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Kinkala. Ainsi, un partenariat a été signé entre ce Consortium et les Barreaux de Brazzaville et Pointe-Noire, respectivement, le 23 avril 2008 et le 02 mai 2008.

Les protocoles d'entente ont été signés entre les cliniques juridiques et les barreaux, en vue d'identifier et d'harmoniser les sphères communes de compétence ainsi que les passerelles objectives qui existent entre leurs activités respectives, pour une assistance socio-juridique aux personnes démunies et vulnérables, afin de faciliter leur accès à la justice.

Trois (03) domaines d'intervention sont retenus : d'abord, la famille, exclusivement en matière de succession, de veufs, veuves et orphelins déshérités ; ensuite, les violences faites aux personnes vulnérables : femmes et jeunes filles victimes de violences physiques ; enfin, les détenus préventifs pour toutes causes confondues.

En amont, le travail est fait par les cliniques juridiques qui doivent préparer les dossiers à transmettre aux barreaux.

Pour ce faire, un certain nombre d'activités ont été menées.

La première a été la campagne d'information sur le consortium des barreaux et cliniques juridiques. Celle-ci a consisté, pour les animateurs dudit projet, d'effectuer des descentes dans les différentes mairies d'arrondissements, pour présenter aux autorités locales (chefs de quartiers) le projet « prise en charge juridique et judiciaire aux personnes démunies et vulnérables ». Ces autorités ont été les relais auprès de leurs populations respectives.

Ces descentes sur le terrain devraient être complétées par des émissions radio-télédiffusées, des annonces publicitaires et des articles de presse ainsi que la production de dépliants et affiches.

La deuxième a porté sur le monitoring dans les prisons, les commissariats de police d'arrondissements, la prison de la gendarmerie nationale et à la maison d'arrêt. Ce monitoring a consisté en des enquêtes d'identification et de recensement des détenus, prévenus et « gardés à vue » démunis et vulnérables qui pourraient bénéficier de l'assistance gratuite d'un avocat.

La dernière activité est relative à l'assistance juridique faite par les cliniques juridiques. En effet, celles-ci accueillent les personnes démunies et vulnérables, les écoutent, traitent leurs dossiers et les orientent vers les barreaux.

Une fois les dossiers transmis aux barreaux, qui sont en aval de la chaîne de travail, le bâtonnier de la région concernée désigne un avocat pour la défense en justice. Les avocats ont la mission de rédiger les actes, notamment la plainte, la requête et les conclusions ; de faire des observations orales et de plaider aux audiences ; de participer aux enquêtes et expertises ; et de visiter les personnes bénéficiaires dans leurs lieux de détention.

En somme, la mise en place du cadre de collaboration barreaux et cliniques juridiques a eu pour finalité de faciliter l'accès à la justice de 170 personnes démunies et vulnérables ; de favoriser la mise en œuvre de la loi n°001/84 du 20 janvier 1984 (décret d'application n°85/1070 du septembre 1985) sur l'assistance judiciaire en République du Congo ; et de permettre aux bénéficiaires de jouer le rôle de relais, en vue de promouvoir le projet au-delà du partenariat barreaux et cliniques juridiques.

Patrick Landry BITSEKE ONDZOLI

Situation humanitaire dans la Likouala

114 000 réfugiés dont 9000 enfants à scolariser

La République Démocratique du Congo n'est pas encore sortie de la tourmente des crises sociopolitiques, depuis 1997. Un conflit inter-ethnique, dans la province de l'Équateur (nord) a occasionné, depuis août 2009, un afflux massif des populations vers la République du Congo, notamment dans le département de la Likouala. 114 000 réfugiés ont traversé le fleuve et sont, aujourd'hui, dans ce département voisin de la province de l'Équateur. Pour faire face à cette catastrophe, le gouvernement congolais et les partenaires humanitaires ont mis en place une coordination humanitaire à laquelle participent toutes les agences onusiennes et les représentations diplomatiques. Mais, les secours sont confrontés aux difficultés logistiques, naturelles et d'approvisionnement en vivres. Des mesures d'urgence ont été prises permettant l'installation des structures de crise.

Actions menées au profit des réfugiés et souvent des populations locales

Le Congo, avec l'appui des partenaires, a mené des actions diverses, en faveur des populations réfugiées.

Dans le secteur de la santé, les enfants et les personnes malades ont accès aux soins donnés par les ONG de profession médicale. Les cliniques mobiles offrent leurs services aux déplacés et aux populations locales. Un programme de vaccination contre la rougeole concerne les enfants.

Les CSI (centres de santé intégrés) ont été dotés en matériel et en médicaments. Des campagnes de sensibilisation et de prévention du VIH/Sida sont organisées. Depuis un certain temps, les évacuations sanitaires sur Brazzaville ont été réduites car les équipes de santé ont été renforcées dans les hôpitaux et les postes de santé. 14 centres de santé ont été ouverts.

Eau et assainissement mis à la disposition des populations

Des puits ont été construits dans les localités. Dans les villages où les

refugiés vivent en communauté avec la population locale, les deux bénéficient d'un même accès à l'eau potable. Avec les partenaires opérationnels, il a été construit 1327 latrines, cette action se poursuit.

900 tonnes de vivres distribuées, par mois sur une demande de 1800 tonnes

Selon le gouvernement congolais, « pour nourrir des dizaines de milliers de réfugiés reçus dans la Likouala, les besoins mensuels des vivres sont de l'ordre de 1800 tonnes ».

Mais, depuis le début de la crise, seulement 900 tonnes ont été distribuées, à cause des contraintes de logistique en transport et en communication, par exemple l'étiage des fleuves, l'aéroport de Bétou ne pouvant recevoir les avions de gros tonnage. Dans le cadre de la distribution alimentaire, durant la période d'urgence, il est prévu de servir 10 000 familles hôtes de la Likouala.

« Cela devrait commencer au mois d'avril, une fois que nous aurons constitué un stock suffisant. Nos partenaires

ont exploré d'autres axes d'acheminement des vivres vers la Likouala, à savoir : la route Douala –Bétou et Bangui – Bétou. Ainsi qu'un pont aérien entre Pointe-Noire Impfondo. Ce pont aérien fonctionne, depuis le 12 mars, à raison de deux vols par jour, lors que les conditions atmosphériques le permettent. Ce pont aérien prend fin dans un mois », affirme la ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire.

9000 enfants réfugiés à scolariser

Dans le secteur de l'éducation, dans la Likouala, il y a 9000 enfants réfugiés à scolariser. 3000 ont déjà reçu des kits. Les enseignants sont des bénévoles réfugiés. Le programme pédagogique est celui de la RDC.

Les autorités académiques de la RDC sont attendues à Brazzaville, pour valider ce programme, afin que ces enfants puissent passer les examens en fin d'année.

Et que le passage soit reconnu en RDC, une fois qu'ils seront repartis chez eux.

Bazin MBOUNGOU

Madame la Ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité

Emilienne RAOUL, exhorte pouvoirs publics et associations à la concertation

Pour promouvoir des partenariats opérationnels dans les domaines sociaux, sanitaires, éducatifs et culturels, entre la société civile et les pouvoirs publics, Emilienne RAOUL choisit la concertation entre les deux partenaires. Ce dialogue, gage de l'appui des gouvernants envers les associations, Madame la Ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, en parle dans cette interview. Produit de la société civile, aujourd'hui au Gouvernement, elle évoque l'une des priorités de son département : la formation des agents sociaux, avant de présenter les réalisations du Projet d'Appui à la Réinsertion Socioéconomique des Groupes Défavorisés (PARSEGD) et d'aborder la question sur le Programme concerté pluri-acteurs (PCPA-Congo). Madame la Ministre donne aussi son avis sur la proposition de texte d'assainissement juridique des ONG au Congo.

Un des leitmotiv de votre ministère, c'est la formation des agents sociaux. Pouvez-vous en parler ?

La question de formation des agents sociaux se pose avec acuité dans notre département ministériel. Vous êtes sans ignorer que c'est à partir des années 80 que notre pays n'a plus formé des agents évoluant dans le social, à cause des restrictions des institutions financières internationales. Depuis que je suis à la tête du département, j'ai fait de la formation, une priorité de mes actions.

En effet, la formation des agents de l'Etat, en général, et de ceux du ministère dont j'ai la charge, en particulier, me semble être une nécessité absolue, pour notre pays. Le Congo vient d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés). Cette remise de notre dette extérieure va engendrer la réaffectation d'importantes ressources financières à des grands projets de développement : infrastructures, éducation, santé et, j'espère, l'action sociale, qui met en œuvre la grande stratégie prévue par le Président de la République, dans son projet de société : *le Chemin d'Avenir*, à savoir l'insertion par l'auto-emploi et l'emploi tel que l'expérimente le PARSEGD. Si nous voulons mener à bien ces projets, il nous faut disposer de ressources humaines compé-

tentes et efficaces au sein de nos différentes administrations.

En ce qui concerne le ministère des Affaires sociales, nous avons commencé, il y a plus de deux ans, grâce à l'appui de la Coopération française, une réflexion approfondie sur la formation des travailleurs sociaux. Comme vous le savez, la majorité de nos compatriotes vit, actuellement, en dessous du seuil de pauvreté et les situations de précarité sont multiples. Notre pays a besoin de travailleurs sociaux qualifiés et compétents, qui puissent accompagner les personnes vulnérables vers une plus grande autonomie et participer aux actions visant à réduire la pauvreté. Les besoins du Congo, dans ce domaine, sont immenses et nécessitent des réponses appropriées, sur le long terme.

A cette fin, nous avons développé un partenariat avec l'Institut social de Lille (France), organisme spécialisé dans la formation des travailleurs sociaux. L'Institut nous accompagne à deux niveaux : la mise en œuvre de sessions de formation pour les agents déjà en poste (formation continue), mais également la réflexion sur la rénovation des études dans le secteur social (formation initiale). En décembre dernier, je me suis, d'ailleurs, rendue à Lille, pour formaliser ce partenariat, en signant une

convention pluri-annuelle avec l'Institut social.

En ce qui concerne la formation continue, nous avons organisé, en 2009, plusieurs sessions d'initiation à l'intervention professionnelle en travail social pour les agents de terrain,

les actions de formation dans tous les départements du pays. Nous venons de terminer, en mars, un cycle de formation d'une quinzaine de formateurs. L'objectif est double : leur permettre d'approfondir leurs connaissances dans le secteur so-



Le pavage de la rue des Boko (Moungali)

notamment ceux des circonscriptions d'action sociale. Beaucoup d'agents n'ont pas suivi de formation initiale en travail social. Il est donc important de pouvoir leur donner les compétences et qualifications nécessaires. L'Institut social de Lille nous a donc aidés à bâtir et à animer trois grands modules adaptés aux réalités congolaises : définition du travail social (finalité, valeurs, etc.), l'intervention sociale d'aide à la personne et aux familles, l'intervention sociale d'intérêt collectif.

En 2010, notre objectif principal est de former des formateurs, au sein du ministère des Affaires sociales, pour pouvoir démultiplier

cial et d'acquérir, ou de développer, des compétences dans le domaine de la pédagogie. Bien sûr, nous continuerons, cette année, à organiser des sessions de formation pour les agents de terrain. Les nouveaux formateurs s'investiront peu à peu dans l'animation de ces sessions, en lien avec les équipes de l'Institut social de Lille.

A terme, nous souhaitons, également, réfléchir avec nos partenaires à la rénovation de la formation initiale dans les métiers de l'action sociale. Pour l'instant, les jeunes qui sortent des études secondaires ne sont pas vraiment attirés par une formation et parcours professionnel dans le

social. A nous de rendre les formations et les carrières, dans ce secteur, attractives. Pour cela, je crois que nous devons refonder et organiser les cursus de formation existants, comme cela a déjà été fait dans plusieurs pays d'Afrique (Sénégal, Angola, Côte d'Ivoire, etc.). D'ici quelques années, j'espère que nous pourrions créer, à Brazzaville, un Institut supérieur de travail social, qui formera les futurs agents de l'Etat, mais aussi les personnes désireuses de travailler au sein des différentes associations du secteur.

Votre ministère met en œuvre un ambitieux projet d'appui à la réinsertion des personnes vulnérables. Le PARSEGD a-t-il déjà un impact sur le terrain ?

En effet, le PARSEGD est un projet lancé en novembre 2006, par le Gouvernement et la Banque africaine de développement. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de la lutte contre la pauvreté. Son objectif sectoriel est de favoriser la réinsertion socioéconomique des groupes vulnérables et cible, particulièrement, les chômeurs sans qualification, les adolescents non scolarisés ou déscolarisés,

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

les jeunes combattants démobilisés, les groupements féminins, tous identifiés par le service social. Nous mettons ces jeunes désœuvrés et sans emploi à la disposition des entrepreneurs, pour un encadrement en groupement d'intérêt économique. Il existe des fonds dans le projet pour leur rémunération.

A ce jour, on peut constater plusieurs réalisations de ces sans-emploi, sur le terrain. Je citerai en exemples, les constructions en cours des centres de santé intégrés à Mbouabé Léfini, Etsouali, à Mvouti, Loudima, Madibou, à Mama Mboualé et bientôt à Ngo, Nsah, Odziba et Moutabala.

A cela, je voudrais ajouter, à Brazzaville, les constructions des sièges des structures décentralisées des Affaires sociales, à Makélékélé, Moungali, Talangaï et Bacongo. Les prochains travaux à lancer sont ceux des centres de type Songhaï, à Louvakou, dans le Niari et Otsendé, dans le département de la Cuvette, sans oublier les travaux de pavage de certaines voiries à Brazzaville, le ramassage des ordures dans la capitale. Toutes ces réalisations visent l'amélioration à l'accès aux services sociaux de base des groupes défavorisés. La dernière revue d'évaluation de la mise en œuvre du projet par la BAD, a conclu que les résultats étaient satisfaisants et que nous devrions soutenir l'expérience développée par le PARSEGD.

Votre ministère participe, également, au Programme concerté pluri-acteurs (PCPA-Congo), pour lequel vous avez, d'ailleurs, vous-même, participé aux ateliers préparatoires, en 2007, à Paris.

Pourquoi cet engagement ?

Comme vous devez le savoir, bien que je sois au Gouvernement, aujourd'hui, je suis un produit de la société civile. J'ai milité et continue d'être active dans les associations pour la paix, la promotion des femmes en politique et l'encadrement des jeunes. En tant qu'acteur j'ai pu constater quelques faiblesses et c'est justement ce que le PCPA tente de corriger : actions non inscrites dans la durée, choix des interventions mal ciblées, manque d'expertise ou de compétences et absence d'espace de concertation entre les pouvoirs publics et la société civile. Avec le PCPA, nous diagnostiquons les maux avec les mêmes mots, nous trouvons ensemble les solutions et leur mise en œuvre sont partagées. Lors du séminaire sur le PCPA, en 2007, à Paris, j'ai pu me rendre compte, à travers les exposés de certains pays, que nous avons tous à gagner, à nous engager dans cette voie. Je saisis l'occasion pour remercier la coopération française qui nous appuie dans ce programme.

Dernièrement, le PCPA a été consulté par le PNUD, sur un sujet de loi : « Proposition de texte d'assainissement juridique des ONG au Congo » rédigé pour organiser les associations du Congo. Cependant, son contenu a été jugé difficilement conciliable avec la liberté d'association accordée par la Charte des Droits de l'Homme de 1948. Est-ce que le projet est encore d'actualité ? Comment comptez-vous prendre en compte la contribution de la société civile ?

Le projet est toujours d'ac-

tualité. Vous me donnez ici l'occasion de présenter mes excuses auprès des organisations de la société civile, car, il y a quelques années, lorsque j'ai pris mes fonctions, j'avais promis que c'est l'un des premiers textes que je présenterai au gouvernement pour adoption. En tout cas, j'avais sous-estimé l'importance du travail que cela représentait dans un domaine aussi sensible. J'ai fait travailler un des consultants et même une association, tous pris en charge par le PNUD. En vain, nous ne nous sommes pas accordés sur les résultats. Mais nous ne désespérons pas, nous y parviendrons.



Siège des Affaires sociales de Makélékélé, en construction

Comme vous le savez, la vie associative est un sujet qui m'est cher, car je suis persuadée que les associations peuvent et doivent jouer un rôle important dans le processus de développement de notre pays, et notamment dans les domaines sociaux, sanitaires, éducatifs et culturels. A ce jour, la législation régissant la vie associative au Congo est insuffisante : il existe, bien sûr, la loi du 1^{er} juillet 1901, mais ce texte doit être complété par d'autres. La loi de 1901 est essentielle, car elle garantit la liberté et l'organisation interne des associations, cependant, elle ne répond plus, entièrement, aux besoins et aux exigences de

la vie associative d'aujourd'hui. Pour prendre un exemple : la loi de 1901 n'évoque pas les relations entre l'Etat et la société civile, alors que c'est justement cet aspect que nous voulons instaurer.

Or, dans le contexte actuel du Congo, il est primordial d'organiser les relations entre les Pouvoirs publics et les associations, pour promouvoir des partenariats opérationnels dans les domaines que j'ai évoqués plus haut. Les associations qui assurent des missions d'intérêt général doivent, à terme, pouvoir être encouragées et appuyées par l'Etat. Mais le vide juridique actuel ne permet pas encore de telles actions.

Nous poursuivons ce travail, en lien avec les ministères concernés. Il nous reste à finaliser certains aspects juridiques.

Que vous dire ? Dans les mois qui viennent, j'espère pouvoir organiser une consultation avec les associations intéressées, sous des modalités qui restent à définir. Je suis persuadée qu'un dialogue approfondi, et sans arrières pensées, nous permettra d'avancer sur ce sujet. En effet, il ne suffit pas de rédiger et de faire adopter un texte : il convient de créer et de favoriser un cadre d'échanges entre les Pouvoirs publics et le milieu associatif, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays.

Les ministères et les associations sont parfois perçus, par certains, comme des « concurrents » ; je pense exactement le contraire : Pouvoirs publics et associations doivent, peu à peu, travailler ensemble, à développer des partenariats sur le long terme, en un mot, à œuvrer ensemble pour le développement de notre pays.

Madame la Ministre, il vous revient de conclure cette interview.

Je voudrais, pour terminer, vous remercier de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur des sujets que nous partageons en commun avec l'équipe du PCPA-Congo et l'équipe française qui vous appuie. J'imagine que vous passez souvent par des moments de découragement, car le mouvement associatif n'est pas encore ancré dans nos cultures. Je vous félicite et vous encourage à tenir bon. Je puis vous assurer de tout mon soutien.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI.

Usage prolongé des groupes électrogènes

Un mal nécessaire pour les populations

La Société nationale d'électricité (SNE) a perdu, depuis des lustres, son rôle cardinal, celui de la production de l'électricité. C'est ce qui a généré le phénomène de délestages dans certaines villes du Congo. Et pour cause la quantité d'électricité produite est inférieure à la demande. Pour y remédier, la quasi-totalité des abonnés de cette société ont préféré l'utilisation des groupes électrogènes. L'usage prolongé de ces générateurs d'électricité ne peut que produire une dualité : l'avantage d'un côté et de l'autre son contraire, au moment où la planète terre est plus que jamais interpellée par les effets de serre, la destruction des écosystèmes donc par le réchauffement climatique.

Pour s'échapper aux manœuvres si non aux difficultés que présente actuellement la Société

plus élevés au plus petits, ont prouvé, jusqu'à preuve du contraire, leur nécessité ou leur avantage dans la



Barrage hydroélectrique du Djoué

nationale d'électricité (SNE), les Brazzavillois, en général, et la clientèle potentielle de cette société, en particulier, n'ont pas tardé de se procurer, sur les marchés de la place, des groupes électrogènes, qui pour eux, peuvent leur épargner des délestages et des coupures intempestives de la SNE. En effet, avoir, aujourd'hui, un groupe électrogène chez soi, devient un atout important, parce qu'il vole au secours à l'électricité de la société nationale de l'électricité, qui devrait être un pilier important dans la vie sociale des Congolais.

Ainsi, les groupes électrogènes, allant des Kva les

vie quotidienne des Congolais.

« Je suis veuve, vivant à Brazzaville, je n'ai pas de travail et je me débrouille à nourrir ma petite famille, par le commerce de la vente de boissons dans lequel je me suis engagée, il y a des années. Mais aujourd'hui, je fais face à quelques difficultés dont celle de l'électricité qui devient un casse-tête. C'est ce groupe électrogène de 4 KVa que j'utilise au quotidien, qui fait fonctionner mon commerce. Vous vous représentez le service que ça me rend », a fait savoir une vendeuse de boissons à Brazzaville, ayant requis

l'anonymat. De même, Monsieur Emile, un des grossistes de viande congelée au marché de Mikalou (6^e arrondissement, Talangaï) : « J'ai, par deux fois jeté des cartons de viande congelée que je vends. Ceci, à la suite de la mauvaise qualité de l'électricité de la SNE. C'est ce qui m'a donné l'idée de me procurer un groupe électrogène de 7 Kva. Depuis lors, je garde toujours mes produits congelés et je ne pense plus assez à la SNE ».

Toutefois, l'avantage que procurent les groupes élec-



trogènes, dans nos villes, n'est plus à démontrer, même, les structures étatiques, les grandes entreprises et sociétés de la place,

les commerces... ne sont pas à l'abri de l'usage des groupes électrogènes.

Par ailleurs, les mêmes groupes électrogènes, qui sont sollicités et utilisés au quotidien, dans les centres urbains du pays, ont aussi des inconvénients ou des conséquences sur l'environnement dans lequel nous vivons. Hormis le fait que les groupes électrogènes se transforment en des nuisances, leur utilisation prolongée est un facteur dégradant de l'environnement. Ainsi, avoir un groupe électrogène à la maison est une chose importante, mais son utilisation prolongée à des

conséquences sur le corps humain et l'environnement.

« Ceux qui utilisent les groupes électrogènes,

en les plaçant soit dans l'endroit où ils sont assis ou aux alentours ne savent pas qu'en respirant, ils aspirent des déchets issus du

carburant et des huiles utilisés, source de certaines pathologies, notamment pulmonaires », a signifié Thierry, un réparateur des groupes électrogènes à Brazzaville. Avant d'ajouter : « J'ai déjà beaucoup d'années dans ce métier, mais ce qui est aussi néfaste c'est que, la fumée produite par ces groupes contribue à la pollution. Il y a à noter un autre danger, c'est que le groupe à essence est plus dangereux que le groupe à gasoil, parce qu'il peut facilement s'enflammer ou tuer silencieusement ».

A titre d'illustration, ces genres de cas sont légion à Brazzaville, où il y a quelques années, trois jeunes filles, travailleuses d'un salon de coiffure, étaient découvertes mortes, pour avoir aspiré du toxique venant du groupe électrogène en marche dans la pièce où elles étaient.

L'usage prolongé des groupes électrogènes est un mal nécessaire pour la vie sociale des populations.

Guy Blaise Seydoux

Ce qu'il faut retenir sur le changement climatique

Les résolutions à prendre, pour éviter des changements climatiques majeurs, sont de plus en plus impossibles à tenir, pour les pays industrialisés. En effet, le panel intergouvernemental estime qu'il faudrait réduire les émissions de 60%, d'ici à 2050, pour maintenir le réchauffement de la planète à un niveau acceptable, ce qui paraît utopique vu l'inertie de nos sociétés. Une étude scientifique de l'Agence internationale de l'énergie, rendue publique alors que la conférence de La Haye se terminait, révèle que les émissions de CO2 vont augmenter d'au moins de 60% dans l'atmosphère d'ici 2020, même si les engagements de la conférence de Kyoto sont effectivement appliqués... Pour limiter le futur changement climatique, tout en autorisant les pays pauvres à se développer, il faudrait diviser par deux la consommation par habitant des pays riches et limiter à un doublement celle des pays pauvres. "Le monde entier doit s'adapter à l'évolution du climat. Nous n'avons pas le choix. Le système est en proie à une énorme inertie et, quoi que nous fassions aujourd'hui, il nous faut nous adapter au changement climatique, qui est un phénomène inscrit dans la durée." (Rajendra Pachauri, président du GIEC, 2009) . Il faut que l'opinion soit sûre d'une chose. Les scientifiques sont clairs. Il n'existe pas de grosses incertitudes sur le film qui est devant nous. Et les politiques ne peuvent pas s'abriter derrière de prétendues inconnues pour ne pas agir. Ce qui signifie que les scientifiques sont suffisamment sûrs d'eux, c'est maintenant aux politiques d'agir.

Marcel Mpounza (Enseignant chercheur à l'université Marien Nguabi de Brazzaville)